

Voici quelques informations et conseils qui ont pour but de faciliter la vie des usagers de l'école.

Entrées et sorties : Matin : **9h00 / 12h**, après-midi : **13h30 / 16h30**.

- Les portes sont ouvertes à **8h50** et **13h20**. A 13h20, vous devez attendre que les 2 enseignants de service soient présents dans la cour. En cas de pluie, les enfants sont accueillis dans la salle de motricité.
- A l'entrée le matin, les parents conduisent les enfants dans la classe après les avoir déshabillés.
- A la sortie, les parents viennent chercher les enfants dans les classes (les petits ne seront pas habillés).
- Soyez à l'heure pour amener votre enfant, si vous désirez communiquer quelque chose à l'enseignant(e), vous devez le prévoir car : **les portes seront fermées à 9h10 et 13h 35**.
- **Les poussettes** devront rester dans la cour afin de ne pas entraver les couloirs pour des raisons de sécurité.
- Si une personne (*autre que celles signalées sur le coupon prévu à cet effet*) vient chercher exceptionnellement votre enfant, veuillez lui donner une autorisation datée / signée. Il est souhaitable également d'avertir l'école de cet imprévu.
- Dès que vous avez repris votre enfant dans la classe, **ne le laissez pas courir** dans les couloirs **ni jouer sur la structure de jeux**.

Vêtements :

- Marquez aux nom et prénom de votre enfant les vêtements qu'il quittera à l'école. Nous déclinons toute responsabilité pour la perte des vêtements non marqués.
- Veuillez nous redonner, après les avoir lavés, tous les vêtements qui ont servis à changer votre enfant.
- Pour les petits, surtout en début d'année, apportez-nous un change marqué au nom de l'enfant.
- Les enfants doivent être chaussés de manière compatible avec les activités physiques pratiquées à l'école.
- Pour la peinture, activité essentielle en maternelle, il est souhaitable que votre enfant porte des vêtements faciles à laver.

Donnez-lui :

- Un cartable, un sac de bibliothèque (voir livret d'accueil : 30cm/35cm avec 2 anses) et un gobelet plastique marqué à son nom, ainsi qu'une boîte de mouchoirs jetables (paquet de 100/150 le plus simple).
- Classe des petits : **Tous les petits** sont couchés l'après-midi. Apportez une serviette de bain assez grande marquée au nom de l'enfant. Pour faciliter le sommeil, laissez-le apporter son objet familier. (Les enfants qui ne sont pas propres ne peuvent pas être gardés- cf. règlement intérieur des écoles).

Absences :

- Toute absence devra être justifiée par écrit ou par téléphone.

Consignes concernant les assurances scolaires :

- Si vous avez décidé de prendre l'assurance M.A.E., vous devez l'envoyer directement à TOURS. Vous donnerez l'attestation qui vous sera renvoyée à l'institutrice-(eur) de votre enfant.
- Si vous choisissez une autre assurance, vous devez fournir une attestation. Attention : pour les activités facultatives organisées par l'école (sorties, voyages...) une assurance en **Responsabilité Civile** et en **Individuelle corporelle** est obligatoire. Les 2 options doivent figurer lisiblement sur l'attestation. Les enseignants ne pourront pas accepter lors des sorties un enfant qui ne sera pas correctement assuré.

Accidents scolaires :

- En cas d'accident survenu pendant les heures scolaires, si une consultation est nécessaire, **un certificat médical** doit être fourni par les parents pour la déclaration à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Coopérative :

- La cotisation est fixée à 10€ pour l'année. Elle permet de financer les sorties scolaires, des jeux de cour, les activités cuisine, l'aménagement des coins-jeux... Cette somme peut être versée en 2 fois (5 € en septembre et 5 € en février).